

Fiche demande

Etablissement : HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG **N° demande :** 028 / 2026 / 60118

Nom :

Matricule : **Date de naissance :** 28/05/1983 **Date entrée FPH :** 01/05/2017

Statut : Contractuel **Temps de travail :** 80 % **Temps de service :** 12 ans et 3 mois

Grade : INGENIEUR GENERAL HOSPITALIER

Diplôme :

Adresse :

Organisme : 452804 FORMAPRIV DROIT CAPAVOCAT

NDA : 11755956075 **Catégorie :** SECTEUR PRIVE LUCRATIF

Caractère : Discontinu **Dates de formation :** du 04/09/2026 au 30/11/2027

Répartition : **Coût module :** 2 650 €

Durée PC : 53 jours **Durée totale :** 38 jours **Coût horaire :**

Prise en charge demandée : du 04/09/2026 au 30/11/2027

Nature : Dossier classique **CGR :** 02/07/2026 **Décision :** Sans décision

Intitulé : PREPARATION AU CONCOURS INTERNE DE MAGISTRATS ADMINISTRATIFS

09 / 2026	10 / 2026	11 / 2026	12 / 2026	01 / 2027	02 / 2027	03 / 2027	04 / 2027	05 / 2027	06 / 2027	07 / 2027	08 / 2027
4 jours	2.5 jours	4 jours	2.5 jours	4.5 jours	3 jours	6.5 jours	6 jours	7.5 jours	8 jours	1 jours	2 jours
09 / 2027	10 / 2027	11 / 2027									
0 jours	1 jours	0.5 jours									

Droits utilisés : 0.0 jours **Durée non indemnisée :** 0.0 jours **Droits restants :** 360.0 jours

Exercice	Poste	Pédagogie	Déplacement	Indemnité	Total
2026	CFP (350)	650 €	665,45 €	1 189,69 €	2 505,14 €
2027	CFP (350)	2 000 €	2 047,55 €	3 660,58 €	7 708,13 €
Total :		2 650 €	2 713 €	4 850,27 €	10 213,27 €

Hébergement : 0 € **Repas :** 180 € **Transport :** 2 533 € **Subrogation pédagogie :** 2 650 €

Récapitulatif des dossiers de l'agent :
 028 / 2026 / 60118 DC PREPARATION AU CONCOURS INTERNE DE MAGISTRATS ADMINISTRATIFS Sans décision 53 jours

Après avoir obtenu un Master 2 en droit public interne à l'Université de Nancy, j'ai poursuivi ma formation en intégrant l'École Régionale des Avocats du Grand Est, à l'issue de laquelle j'ai obtenu le certificat d'aptitude à la profession d'avocat. J'ai prêté serment devant la Cour d'appel de Colmar en janvier 2010.

J'ai débuté ma carrière en tant qu'avocate collaboratrice au sein d'un cabinet spécialisé en droit public, où j'ai exercé pendant près de trois ans. Cette expérience m'a permis d'acquérir une solide expérience, tant en conseil qu'en contentieux, auprès d'une clientèle majoritairement composée de personnes publiques, à savoir des établissements publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics de santé.

J'ai ensuite poursuivi mon parcours en qualité de juriste au Centre Hospitalier Universitaire de Nancy pendant un an, jusqu'à la finalisation du projet de fusion entre cet établissement et la maternité de Nancy.

Depuis janvier 2014, j'occupe les fonctions de responsable des affaires juridiques à la direction des ressources humaines des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Ce poste stratégique, que j'exerce depuis plus de douze ans, m'a permis de développer des compétences approfondies en droit de la fonction publique, de maîtriser des problématiques juridiques complexes et d'appréhender les enjeux stratégiques et opérationnels des dossiers.

Aujourd'hui, je souhaite faire évoluer mon parcours professionnel dans la continuité de ma formation initiale et de mes expériences professionnelles antérieures.

Le projet de devenir magistrate administrative s'inscrit naturellement dans cette trajectoire. Ce métier, qui concilie la protection des droits individuels, la défense de l'intérêt général et les exigences de bonne administration, correspond pleinement aux valeurs et aux compétences que j'ai développées au cours de mon parcours.

Il représente pour moi une évolution cohérente, me permettant d'approfondir mon expertise juridique tout en contribuant à une mission de service public essentielle.

Mon projet repose sur une construction progressive, nourrie par mes différentes expériences professionnelles en droit public, tant en cabinet d'avocat qu'au sein d'établissements publics de santé.

J'ai eu la chance de pouvoir travailler et échanger avec trois magistrats administratifs successivement détachés à la direction des affaires juridiques des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Leurs conseils, leur soutien et leur confiance m'ont motivée à présenter le concours de magistrat administratif.

Consciente des exigences particulièrement élevées de ce concours, j'ai engagé une réflexion approfondie sur les moyens de préparation les plus adaptés, m'orientant vers une formation structurée et exigeante. Ayant auparavant suivi la préparation CAPAVOCAT et obtenu l'examen d'avocat à ma première tentative, je me suis naturellement tournée vers la préparation CAPTA.

Le choix de cette préparation s'explique par la nécessité de me préparer de manière rigoureuse et encadrée à un concours particulièrement sélectif.

Cette formation offre un cadre méthodologique, des enseignements spécialisés et un accompagnement adapté aux exigences des épreuves. Elle constitue ainsi un levier indispensable pour

optimiser mes chances de réussite, en consolidant mes connaissances et en développant des compétences spécifiques attendues au concours.

À l'issue de cette formation, mon objectif est de me présenter au concours de magistrat administratif dans les meilleures conditions.

La réussite à ce concours constituera l'étape déterminante pour concrétiser mon projet professionnel. D'ici là, je devrai approfondir et actualiser mes connaissances en droit public, m'entraîner intensivement aux épreuves écrites et orales, et acquérir les réflexes méthodologiques propres à ce type de concours.

Dans ce cadre, je sollicite le bénéfice d'un congé de formation professionnelle afin de pouvoir me consacrer pleinement à cette préparation exigeante et mettre toutes les chances de réussite de mon côté.

Fiche critères

Item	Saisi	Note	Total
02/07/2026			
028/2026/60118 - - PREPARATION AU CONCOURS INTERNE DE MAGISTRATS ADMINISTRATIFS			
1. Objectif de l'agent			
Développer ses connaissances ou compétences dans son champ professionnel		0	0
Développer ses connaissances ou compétences hors de son champ professionnel		30	0
Opérer une reconversion		40	40
2. Finalité de la formation			
Formation à dominante développement personnel ou dimension comportementale			
Formation n'est pas en adéquation avec la qualification de l'agent ou la technique qu'il veut développer ou la formation correspond à une technique non reconnue		-120	0
Formation permettant de développer des compétences dans le champ social et culturel		-120	0
Formation débouchant sur l'exercice d'une profession non réglementée - formation non prioritaire		20	0
Formation permettant d'exercer une profession réglementée - formation prioritaire		20	0
3. Sanction de la formation			
Autre ou absence de sanction de formation		40	40
Formation qualifiante reconnue par un secteur ou branche (CQP : certificat de qualification prof.)		0	0
Diplôme délivré par un Ministère ou Certification professionnelle inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)		35	0
4. Catégorie professionnelle			
A (ou contractuel assimilé)			
B (ou contractuel assimilé)		6	6
C (ou contractuel assimilé)		7	0
4.1 Agent mentionné à l'art. L.422-3 du code général de la Fonction Publique bénéficiant des évolutions réglementaires du décret du 22 juillet 2022			
Oui		10	0
5. Cohérence du projet			
Oui		3	0
Insuffisant			
Passable		-60	0
Moyen		0	0
Bon		60	0
Très bon		90	0
6.1 Accès à une première qualification			
Accès à une première qualification		120	0
6.2 Formation consécutive à une validation partielle VAE			
Formation consécutive à une validation partielle VAE		20	0
6.3 Formation ayant obtenu le financement antérieur d'un CFP mais non effectué pour un motif valable			
Formation ayant obtenu le financement antérieur d'un CFP par l'ANFH mais n'ayant pu être effectuée pour un motif valable (ex: maternité, retrait autorisation d'absence)		10	0
6.4 Agent sénior (+ de 45 ans)			
Agent sénior (+ de 45 ans)		10	0
6.5 Coût du dossier non cohérent au regard des prix du marché			
Coût du dossier non cohérent au regard des prix du marché		20	0
6.6 Spécifique			
Saisir le libellé		-120	0
		20	0
Total Demande :			86

